

# PROJET HANDIKAYAK – PARACANOË 2017-2024

---

## Bilan d'activité 2018

---



Comité Régional Grand Est de Canoë-Kayak  
30/01/2019

## Introduction

Le projet de développement portant sur la partie du handikayak / paracanoë est très étendu. Mon action sur 2018 a été un grand temps de bilan et de diagnostic de la pratique sur le grand territoire. De plus, le recueil des besoins et les échanges avec les clubs m'ont permis de pouvoir faire une projection des actions pour les années à venir. Je tiens à remercier tous les acteurs avec lesquels j'ai pu collaborer pour mener à bien ces actions (CTR, secrétaire, membres élus du CRGECK, cadres et dirigeants de clubs...).

<b>Axe de développement 1</b>	
<b>Poser les bases d'un projet de haut niveau</b>	
<p><b>Action 1 : bâtir un Parcours sportif Paracanoë</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les clubs et structures d'entraînement accueillant actuellement les athlètes susceptibles d'entrer en Equipe de France afin de les intégrer dans un programme spécifique</li> <li>- Etablir une convention avec les structures concernées permettant de : Identifier un entraîneur référent formé au paracanoë Organiser l'entraînement en bénéficiant au quotidien de la dynamique « handi/valide » Adapter les locaux et le matériel si besoin Associer les partenaires institutionnels et économiques locaux à la construction du double projet de l'athlète Identifier et valoriser un réseau local d'aide et de soutien à la performance (médical, connaissance du handicap, dimension mentale de la performance, récupération...)</li> </ul> <p>Etablir le projet en lien étroit avec le Pôle France de Nancy et avec le CREPS Grand Est sur le site de Nancy.</p>	<p>1 athlète en équipe de France Paracanoë.</p> <p>2018-2024</p> <p>Construction 2018</p> <p>Action 2018</p>
<p><b>Action 2 : Constituer l'équipement initial de l'équipe régionale Handikayak -Paracanoë</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager un local permettant de regrouper le matériel dans la région (facile d'accès et proches de divers modes de transports)</li> <li>- Faire l'acquisition du matériel permettant de faciliter les déplacements à terre, favoriser les temps de repos, disposer d'un espace confortable pour le change, le rangement des fauteuils, des prothèses... (tente, fauteuil roulant tout terrain, sièges, chariot de transport de matériel...)</li> <li>- Faire l'acquisition du matériel de navigation et l'adapter. Le comité Régional doit s'assurer de proposer les meilleurs modèles de kayak et de pirogue. Ces bateaux doivent être adaptés et calés spécifiquement en fonction des besoins des athlètes.</li> <li>- Faire l'acquisition des outils de base de l'évaluation de la performance pour les athlètes (vidéo,</li> </ul>	<p>Etablissement de devis de premiers matériels nécessaires à la pratique du handikayak – paracanoë en toute sécurité et en respect avec les évolutions réglementaires</p> <p>2019-2020</p>

cardio-fréquencemètre)	
<p>Action 3 : construire une équipe d'encadrement engagée, compétente et disponible, fonctionnant en synergie avec l'équipe Régionale de Course en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rassembler les personnes qui ont déjà participé à des actions handi avec des compétences reconnues, capable d'apporter un soutien, un conseil, aux athlètes et à leurs cadres au quotidien.</li> <li>- Etablir un plan d'échange d'information et de formation continue de ces personnes pour connaître les caractéristiques du Canoë-Kayak Adapté et du Paracanoë au plus haut niveau.</li> </ul>	<p>Identification des personnes ressources et des clubs engagés dans cette démarche</p> <p>2018-2024</p>
<p>Action 4 : prendre en compte les besoins spécifiques des athlètes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer des conditions d'éligibilité au statut d'athlète de haut niveau</li> <li>- Organiser un système d'aide personnalisé en rapport avec le projet sportif des athlètes à l'aide d'un réseau local</li> <li>- Intégrer les athlètes paracanoë dans le dispositif du suivi médical règlementaire</li> </ul>	<p>Informations aux athlètes apportées en cas de projet vers le haut niveau</p>
<p>Action 5 : planifier les grandes phases d'action de l'Equipe Régionale durant le projet Paris 2024 pour anticiper sur les conditions de réalisations de la performance à Paris.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détecter les talents</li> <li>- Construire une feuille de route adaptée à chaque situation</li> <li>- Planifier l'augmentation progressive, régulière et importante des charges de travail pour obtenir les quotas de qualification en 2023 et se concentrer sur les facteurs d'optimisation en 2024</li> <li>- Alternier les phases en structure (pôle ou club) et en stage en augmentant le temps de travail en stage</li> <li>- Reconnaître et connaître les conditions de réalisation de la performance paralympique</li> <li>- Construire des routines de compétition adaptées et soutenant la performance</li> </ul>	<p>Accompagnement sur le déplacement d'athlètes « handi » sur la régates internationale de St Laurent Blangy</p> <p>2019-2024</p>

<b>Axe de développement 2</b> <b>Identifier et valoriser un réseau de clubs et de cadres motivés, formés et mobilisés pour proposer des projets sportifs et de loisir en direction des pratiquants en situation de handicap</b>	
<p>Action 1 : Etablir un audit structurel de la situation des clubs et des structures déconcentrées de la F.F.C.K au regard de l'accueil des personnes en situation de handicap. Cet audit permettra de mieux formaliser l'offre d'accueil proposée par les clubs F.F.C.K afin de mieux se faire connaître de publics potentiels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lister les structures accueillant des personnes en situation de handicap.</li> <li>- Identifier les types d'activité pratiquée et les évolutions possibles</li> <li>- Identifier les problèmes d'accès ou d'équipement à résoudre pour proposer un plan coordonné de mise en accessibilité des structures ayant le meilleur potentiel d'accueil, à l'aide de diagnostic d'accessibilité</li> <li>- Identifier les partenariats locaux et nationaux susceptibles de soutenir un projet de développement.</li> </ul>	<p>Elaboration et diffusion d'un questionnaire à l'attention des clubs pour avoir un état des lieux de la pratique « handi », des conditions d'accueil et des besoins divers (formation, matériel, accessibilité)</p> <p>Elaboration d'un dossier de demande de subvention auprès du CCAH, dossier en cours de traitement</p>
<p>Action 2 : construire avec les comités régionaux spécialisés partenaires un plan de formation de cadres, de dirigeants et d'entraîneurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser et approfondir les conventions actuelles pour une mise en œuvre effective et efficiente</li> <li>- Poursuivre les actions de formation de cadres tout en ayant le souci de mieux identifier le réseau de cadres formés à l'accueil de pratiquant en situation de handicap. Intégrer les connaissances et savoir faire relatifs à l'accueil des personnes en situation de handicap dans la formation initiale des cadres fédéraux (AMFPC, MFPC)</li> <li>- Construire des modules de formation « entraînement paracanoë » et « entraînement Sport Adapté ». Former et identifier un réseau d'entraîneurs.</li> <li>- Organiser un temps de retour d'expériences lors du colloque des dirigeants afin de faciliter les échanges entre clubs.</li> </ul>	<p>Rencontre du SAGE et CRHGE. Travail sur la convention CRHGE</p> <p>Mise en œuvre 2019-2020</p> <p>Mise en œuvre 2020</p> <p>Groupe de travail prévu avant l'AG régionale</p>
<p>Action 3 : Apporter des services aux clubs présentant des projets d'accueil de pratiquants en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un diagnostic professionnel « accessibilité » par un spécialiste du handicap pour les clubs souhaitant s'ouvrir à l'accueil de personnes en situation de handicap</li> </ul>	<p>Visite de clubs, diagnostics d'accessibilité sur la mise à l'eau de Molsheim &amp; du CDVCK.</p> <p>Travail sur les avis régionaux de l'appel à projet « handi » FFCK : 6 dépôts de dossier sur l'appel à projet, 4 clubs retenus par le jury national</p>

**Axe de développement 3**

**Adapter la structuration fédérale à l'accueil des personnes en situation de handicap et renforcer**

<b>notre offre de service en structurant un calendrier régional attractif en compétition et en loisir</b>	
Action 1 : créer un groupe ressources afin de répondre rapidement et avec pertinence à toute question sur le handicap (médical, VA'A, formation, réglementation / accès à l'eau, classification) coordonné par un cadre employé par le Comité Régional.	En cours de réalisation
Action 2 : se doter d'un cadre de travail structurel, réglementaire et politique adapté <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le travail avec les comités régionaux spécialisés pour améliorer les conventions actuelles, visant à mieux coordonner les actions de chacun.</li> <li>- Assurer la coordination des commissions mixtes qui pourraient en découler</li> </ul>	Travail sur la convention CRHGE.  1 à 2 réunions annuelles seront prévues
Action 3 : construire un calendrier régional attractif <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et rendre les compétitions régionales accessibles</li> <li>- Finaliser un programme de compétition centré d'une part sur les épreuves officielles « paracanoë », d'autre part sur des épreuves favorisant la mixité handi/valide (K2)</li> <li>- Proposer des programmes de compétitions adaptés à divers publics</li> </ul>	Vogua'Toul, randonnée nautique avec PSH le 1 <sup>er</sup> mai (support dragon boat)  2019-2024
Action 4 : Construire un calendrier régional attractif présentant une offre d'activité accessible aux personnes en situations de handicap <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un recueil de manifestations régionales ouvertes aux personnes en situation de handicap et les valoriser</li> <li>- Identifier et valoriser 1 manifestation grand public dont l'accessibilité sera renforcée afin d'en faire le rendez-vous handikayak incontournable.</li> </ul>	Priorité 2019 lors d'élaboration du prochain calendrier sportif Diffusion du cahier des charges des manifestations accessibles pour les organisateurs

<b>Axe de développement 4</b>	
<b>Utiliser l'image positive des Jeux Paralympiques pour faire connaître le paracanoë auprès de l'ensemble de nos clubs, des personnes en situation de handicap, des partenaires territoriaux publics et privés afin de les associer à un projet collectif porteur de valeurs humaines et de performance</b>	
Action 1 : utiliser et adapter les outils de communication <ul style="list-style-type: none"> <li>- Editer un document de communication présentant l'offre de pratique handi/paracanoë</li> <li>- Créer une identité visuelle et de communication intégrée à la communication régionale</li> </ul>	2018-2024 : sera à réfléchir sur les modes de communication de tout le CRGECK
Action 2 : organiser 1 session régionale de « détection des talents » associant une présentation de l'activité paracanoë, des échanges d'information avec les associations de personnes en situation de handicap, les clubs, les partenaires privés et institutionnels.	2020
Action 3 : Editer un édito/newsletter spécial handikayak, regroupant des informations techniques liées au haut niveau et au développement, des témoignages, et des expériences.	2019

**Contact :**

**Comité Régional Grand Est de Canoë-Kayak**

**Julien HATTON**  
**Référent Régional Handikayak – Paracanoë**  
**0687477444 / [jhatton.ergo@gmail.com](mailto:jhatton.ergo@gmail.com)**

**Maison Régionale des Sports**  
**13 rue Jean Moulin**  
**CS 70001 - 54 510 TOMBLAINE**

**[grandest@ffck.org](mailto:grandest@ffck.org) / [crckge.org](http://crckge.org) / 03.83.18.88.39**

